

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES DE YAOUNDÉ

B.P. 1575 YAOUNDÉ

Cycle Supérieur 6ème Promotion 1982 - 1984

ASSURANCE INCENDIE DES RISQUES INDUSTRIELS

- APPRECIATION

- TARIFICATION

MEMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

préparé en vue de l'obtention du
DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'ASSURANCES
DE L'I.I.A. de Yaoundé

Présenté par: **OUMAR DIALLO**

Juin 1984

Sous la direction de
MONSIEUR N'DIOMO PIERRE
CHEF DE SERVICE PRODUCTION
A L'AGENCE YAOUNDE DE L'AMACAM
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

L'ASSURANCE INCENDIE DES RISQUES INDUSTRIELS

- APPRECIATION

- TARIFICATION


REMERCIEMENTS
=====

Nous remercions : Monsieur NDIOMO Pierre, Chef du Service de Production à l'Agence de YAOUNDE des ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU CAMEROUN, pour ses conseils et son assistance dans le cadre de notre travail,

Mme NDIOMO, qui a bien voulu réaliser la dactylographie de ce mémoire.

Tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ce travail.

Article :

"Note sur le sinistre LESIEUR" in Revue de l'IIA N° 4, Janvier 1977

Page 28

Mémoires de Fin de Stage :

- 1 - Frédéric AKA : DE LA PRODUCTION EN ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE
IIA * YAOUNDE, 4^o Promotion, 44 pages
- 2 - AKPAMOLI P. Antoine : L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE EN REPUBLIQUE POPULAIRE
DU BENIN
IIA, YAOUNDE, 3^o Promotion 15 pages
- 3 - THIerno TINE : L'ASSURANCE INCENDIE AU SENEGAL
IIA, YAOUNDE, 5^o Promotion 28 pages

Ouvrages :

- 1 - Pierre Henri DADE : MANUEL DU TECHNICIEN INCENDIE Edition l'ARGUS
- 2 - Robert W. DAVENPORT : LE FINANCEMENT DES PETITES INDUSTRIES
Nouveaux Horizons E 159, 1973
- 3 - Michel GAUTIER : L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE SA ~~TECHNIQUE~~
SA TECHNIQUE - SA PRATIQUE 6^o Edition
Editeur : L'ASSURANCE FRANCAISE
- 4 - Jacques LACOUR : THEORIE ET PRATIQUE DE L'ASSURANCE INCENDIE
Deuxième Edition l'ARGUS

Autres Documents :

- 1 - "INFLUENCE DE L'INFLATION SUR L'ASSURANCE" (95 Pages)
Editée par MÜcherner Rückversicherungs - Gesellschaft
Munich 23, Königinstrabe 107
- 2 - TARIF INCENDIE (Tarif Bleu)

S O M M A I R E

-----oo0oo-----

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : L'APPRECIATION DU RISQUE

I - LES CRITERES D'APPRECIATION

- 1°/ Critères liés au risque lui-même
 - a) L'usage
 - b) Construction couverture
 - c) Aggravations intérieures
- 2°/ Critères liés au voisinage du risque
 - Communauté
 - Contiguïté
 - Proximité
- 3°/ Autres critères
 - a) Prévention et protection
 - b) Antécédents du risque
 - c) Localisation
- 4°/ Limites de référence
 - a) Notion du cumul
 - b) Le plein de souscription
 - c) Le sinistre maximum possible
 - d) Le sinistre raisonnablement escomptable

II - LA VERIFICATION DU RISQUE

- 1°/ Le questionnaire - proposition
 - a) ~~Présentation~~ But
 - b) Description
- 2°/ La visite de risque
- 3°/ Le rapport de vérification
 - a) Présentation
 - b) exemple de rapport.

DEUXIEME PARTIE : LA TARIFICATION

I - LE TARIF BLEU ET SON MECANISME

1°/ Présentation du tarif

2°/ Le mécanisme de calcul de la Prime

- a) Détermination du taux
- b) détermination de la valeur d'assurance
- c) Remarques

II - LE PROBLEME DE L'ADAPTABILITE DU TARIF

1°/ La structure de l'Industrie et le besoin d'assurance au niveau des risques industriels

- a) Les P M I
- b) Les Entreprises artisanales
- c) Les Grands complexes

2°/ Les modifications géographiques

3°/ L'environnement économique et le problème de l'indexation des valeurs d'assurances

- a) Présentation de l'indice R I
- b) Que faire au niveau Africain

CONCLUSION

I N T R O D U C T I O N

Le Tarif Afrique considère comme "Risque Industriel" tout risque qui n'est pas un risque simple ou commercial. Le tarif se réfère principalement à "l'usage" du risque, c'est-à-dire à l'activité principale qui se déroule à l'intérieur des locaux assurés.

L'activité industrielle se définit comme une activité qui produit des richesses à partir de la transformation de matières premières par l'exploitation de mines ou de sources d'énergie.

L'assurance incendie des risques industriels revêt une importance capitale pour nos pays, car,

- au niveau de l'industrie des assurances, la survenance d'un sinistre industriel dévore parfois l'ensemble des primes émises sur plusieurs années par le secteur ;

- au Sénégal : un sinistre survenu en 1976 dans l'usine "LESIEUR" une des plus importantes huileries du pays a coûté environ deux milliards de francs CFA soit trois fois les primes émises en incendie en 1975 au niveau national.

- au Cameroun, un sinistre en 1983 à CELLUCAM, une usine de traitement de papier a coûté deux milliards cinq cent millions, soit environ le montant des primes émises en incendie au cours de 1982 dans le pays (environ 3,9 milliards.

- en France, l'incendie de la filature de "TROIS SUISSES" à ROUBAIX a coûté en 1964 quatre milliards de centimes.

- au niveau de l'économie générale d'un pays, les conséquences dommageables d'un incendie sur une installation industrielle peuvent se répercuter sur l'ensemble du système productif national.

- Au niveau des compagnies, la survenance d'un sinistre majeur cause un déséquilibre certain dans les résultats. Et la complexité technique de l'Assurance Incendie incite souvent la Société à faire appel aux réassureurs pour tarifier les risques.

C'est dire donc que le problème de l'appréciation et de la tarification des risques industriels revêt un intérêt certain.

Nous nous proposons de l'aborder

- pour l'appréciation à travers : les critères d'appréciation et la vérification des risques
- pour la tarification par : une présentation du tarif Afrique et quelques réflexions sur son adaptabilité au contexte africain actuel.

Notre but final étant de dégager une synthèse pratique pouvant servir d'outil de travail.

PREMIERE PARTIE : L'APPRECIATION DU RISQUE

L'appréciation du risque est une analyse générale et complète du risque qui doit permettre à l'assureur de prendre une décision : d'accepter ou de refuser d'offrir sa garantie.

Lorsqu'il accepte, son analyse lui permet d'effectuer une tarification adéquate et au besoin de spécifier les clauses à incérer au contrat de manière à délimiter sa couverture.

L'appréciation du risque est basée sur un certain nombre de critères que nous nous proposons de voir et utilise deux techniques :

- le questionnaire proposition
- et la visite du risque

I - LES CRITERES D'APPRECIATION

Nous distinguerons les critères liés au risque lui-même, ceux liés à son voisinage/

1°/ Critères liés au risque lui-même

a) - L'usage

Il se réfère à l'activité unique ou principale exercée à l'intérieur des locaux assurés. L'usage présente un danger plus ou moins accru pour l'incendie.

b) La construction et la couverture

Il s'agit d'apprécier la vulnérabilité des murs extérieurs au feu en fonction des matériaux qui les constituent.

Ces matériaux sont classés en matériaux durs, semi-légers et légers.

La construction en 1ère, 2e ou 3e risque, la couverture en 1ère, 2e ou 3e classe en fonction de leur composition en matériaux légers, semi-légers et durs.

c) - Les aggravations intérieures

Le contenu des bâtiments peut constituer un danger supplémentaire d'incendie :

- Activités secondaires dangereuses
- marchandises dangereuses ou hasardeuses
- présence d'étages
- utilisation de chauffage pour les locaux ou les machines
- stocks importants de marchandises de grande valeur.

2°/ Critères liés au voisinage du risque

La présence d'une essence près des locaux aggrave le risque d'incendie. Il importe d'apprécier et d'évaluer tous les dangers pouvant provenir des environs des locaux assurés.

Il faudrait aussi voir quels sont les rapports entre le risque et son voisinage :

- * Communauté : éléments sous le même toit que le risque
- * Contiguïté : avec ou sans communication si des éléments sont séparés du risque par un mur avec ou sans ouverture.

On considèrera aussi la nature des matériaux de constitution du mur.

k Proximité : Il faudra apprécier la distance qui sépare le risque des bâtiments environnants.

3°/ Les autres critères

a) - La prévention et la protection

Il faudra voir s'il existe des moyens de secours et de prévention contre l'incendie. Si le personnel est initié aux techniques de secours en vue de limiter les conséquences d'un éventuel sinistre.

b) Les antécédents du risque

- origine et taille des sinistres déjà survenus.

c) La localisation du risque

Le risque est-il situé dans une région à climat sec ou humide ?
appréciation des chances de propagation rapide d'un feu.

4°/ Les limites de référence

Dans l'appréciation du risque l'assureur doit tenir compte d'un certain nombre de limites, tels que les cumuls et le plein.

a)- Notion du cumul

Pour la prise en charge d'un risque l'assureur fera attention :

- au cumul connu : que constitue souvent la souscription de plusieurs types de garanties sur un même risque :
 - Incendie dommage
 - Responsabilité Civile
 - Perte d'exploitation.

- au cumul souvent inconnu : lorsqu'il assure plusieurs risques situés dans les mêmes environs ou dans le même voisinage, de manière à avoir une idée sur les conséquences d'une interaction de plusieurs recours qui tomberaient sur lui.

b) - Notion de plein de souscription

L'assurance de risques industriels mobilise des sommes énormes.

Le plein de souscription étant "le montant maximum qu'un assureur peut prendre sur un risque, compte tenu de sa rétention propre et de sa capacité de réassurance sans agir en facultative", l'assureur tiendra compte dans son appréciation de la valeur totale du risque, de son plein de rétention; de son plein de souscription et des facilités éventuelles qu'il pourra obtenir en facultative auprès de son réassureur leader ou dans le marché international.

c) - Le sinistre maximum possible (SMP)

Le sinistre maximum possible est "le sinistre qui peut survenir lorsque les circonstances les plus défavorables se trouvant plus ou moins exceptionnellement réunies, ce sinistre n'est pas ou est mal combattu, et n'est arrêté que par un obstacle infranchissable ou faute d'aliment" (absence de prévention et de moyen de secours notamment).

d) - Le sinistre raisonnablement escomptable (SRE)

C'est la perte susceptible de se produire dans les conditions normales d'activités, d'occupation et de défense de l'établissement considéré.

Les circonstances exceptionnelles (accidentelles ou extraordinaires) susceptibles de modifier l'aspect du risque ne sont pas prises en considération.

Ces différents critères constituent la base de référence de l'appréciation du risque par l'assureur.

En pratique il recourra aussi aux déclarations de l'assuré à partir de la proposition d'assurance, et à la visite directe du risque qui aboutira sur l'établissement d'un rapport de vérification.

Nous verrons l'importance de ces deux documents : questionnaire proposition d'assurance et rapport de vérification dans l'appréciation des risques.

II - LA VERIFICATION DU RISQUE

Aspect pratique de l'appréciation du risque, la vérification du risque se fait par :

- le questionnaire - proposition
- la visite de risque
- le rapport de vérification.

1°/ Le questionnaire - proposition

a) - But :

Il doit recenser toutes les informations nécessaires à la rédaction du contrat et fournies par l'assuré.

Il doit permettre de connaître les besoins de l'assuré en matière de sécurité et de guider l'employé de la compagnie dans son enquête.

b) - Description :

Le questionnaire proposition doit être simple et précis dans les termes utilisés et exhaustif dans les éléments d'information fournis.

Le souscripteur devra certifier sincères toutes les déclarations faites. En cas de fausses déclarations l'assuré s'expose à l'application des dispositions légales en la matière bien qu'il n'ait pas toujours établi seul la proposition.

"Le questionnaire proposition n'engage ni l'assureur, ni l'assuré" (article 7 Loi 1930).

Il ne suffit pas à lui seul, dans certains cas, pour établir le contrat ou la tarification notamment lorsque le risque atteint une certaine taille et lorsque le souscripteur ou l'assuré n'est pas à même de fournir tous les détails techniques, d'où la nécessité d'effectuer une visite du risque.

2°/ La visite du risque

Son importance réside dans le fait qu'elle permet à l'assureur d'avoir une idée exacte du risque, au besoin elle devra s'effectuer en compagnie de l'ingénieur en chef ^{OM} du technicien en chef de l'entreprise.

Lors de la visite, l'inspecteur :

- recherchera toutes les caractéristiques des différents bâtiments par référence aux critères d'appréciation précédemment énoncés.
- contrôlera les déclarations de l'assuré
- s'assurera que les règles de sécurité de protection et de prévention sont suffisamment respectées.
- au besoin fera des suggestions et des recommandations nécessaires sur ce plan
- recueillera des renseignements sur les procédés de fabrication (fabrication en parallèle, en série ou mixte), détection des goulots d'étranglement
- appréciera la tenue du risque = surveillance encombrement, balayage etc...
- jugera de la conscience du personnel du danger incendie

~~- déterminera le sinistre maximum possible et le sinistre raisonnablement escomptable.~~

~~Tous ces renseignements recueillis durant la visite du risque seront consignés dans le rapport de vérification.~~

3°/ Le rapport de vérification

a) - Présentation :

Le rapport de vérification ou "rapport VIO" tel qu'il est conçu par l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Françaises comprend :

- l'imprimé VIO : proprement dit qui résume à la fois les éléments objectifs et subjectifs du risque

- imprimé V 11 réservé au plan du risque

- les intercalaires V 13 qui permettent la description de chaque bâtiment

- l'imprimé V 14 destiné à être remis à l'assuré et qui préconise les mesures de prévention susceptibles d'améliorer son risque et par conséquent d'entraîner une réduction de la prime.

- un imprimé V 12 est réservé à la présentation des affaires soumises à demande de tarification spéciale.

b) - Exemple de rapport V 10 (voir annexe)

DEUXIEME PARTIE

LA TARIFICATION

-----oo0oo-----

L'une des conséquences principales de l'appréciation du risque est de permettre d'établir la tarification.

Cette tarification se fait à partir du "tarif-Afrique" que nous proposons de présenter avant d'aborder le problème de son adaptabilité au contexte africain actuel.

I - LE TARIF AFRIQUE ET SON MECANISME

1°/ Présentation du tarif

Le "Tarif Afrique" ou "Tarif Bleu" comprend :

- a) Un index alphabétique = relevé des numéros de rubriques, de paragraphes aux Dispositions Générales et de clauses pour chaque type de risque.
- b) Une classification des zones géographiques
- c) De "Dispositions Générales" : ensemble de règles d'utilisation du tarif.
- d) Les clauses : précisant les limites de certaines garanties.
- e) Le tarif proprement dit :
 - des risques simples ou ordinaires
 - des risques commerciaux
 - des risques industriels et divers
- f) Les garanties annexes : tremblement de terre, tempêtes, ouragans, trombes, tornades, émeutes, mouvements populaires avec leur taux, et clauses particulières.

Cette présentation sommaire nous amène à expliquer son utilisation dans le calcul de la prime.

2°/ Le Mécanisme de calcul de la Prime

La prime se calcule à partir du taux multiplié par la valeur assurée.

a) - La détermination du taux :

Le tarif nous donne le taux de base calculé par des méthodes actuarielles en fonction de l'intensité et de la fréquence du risque. Il représente un montant de prime pour 1 000 F de capital garanti.

A partir du taux de base :

le processus de calcul du taux net applicable dans le contrat sera le suivant :

1°/ - Application des surprimes ou bonifications (en pour mille)

expertise pour guider ses estimations ou de souscrire une assurance avec abrogation de la règle proportionnelle par expertise préalable.

Notons quelques principes devant guider les estimations de l'assuré et énoncés dans l'article 14 des conditions générales du contrat d'assurance incendie.

- Pour les bâtiments, y compris les caves et fondations, on considèrera la valeur de construction vétusté déduite. C'est la valeur qui tient compte de la vétusté réelle du bâtiment et qui sera déterminée le jour du sinistre par un expert agréé. (*)

- Pour les mobiliers en général, l'assuré considèrera la valeur de remplacement.

- Le matériel doit être estimé à sa valeur de remplacement par un matériel d'état et de rendement identiques (*)

- Les matières premières, les denrées et marchandises sont évaluées à leur prix de revient majoré des frais de transport éventuels et des taxes.

- Les produits finis, semi-finis ou en cours de fabrication sont estimés à leur coût de production (Prix de Revient + une proportion de frais généraux).

Notons que pour les emballages et les déchets récupérables, la valeur d'assurance sera le prix offert pour leur récupération.

L'importance d'une bonne estimation de la valeur d'assurance réside dans le fait que l'assuré s'expose à des sanctions en cas de sinistre si cette valeur assurée se révèle insuffisante : il ne sera indemnisé de ses pertes que dans la proportion où il sera garanti même si le montant de la perte est inférieure au capital assuré (règle proportionnelle).

c) - Remarques :

1°/ Nous noterons que la tarification des affaires nouvelles se base sur une proposition d'assurance, la visite du risque et le rapport de vérification.

Alors que pour les affaires anciennes le dossier du risque et le contrat déjà existant serviront de base à une actualisation de la tarification par une intégration des modifications intérieures sur le risque.

2°/ La prime est augmentée dans chaque pays par le montant des taxes souvent assez élevées (taxe d'enregistrement).

(*) Sauf assurance spéciale en "valeur à neuf"

II - LE PROBLEME DE L'ADAPTABILITE DU TARIF

La structure de l'Industrie, les modifications géographiques et l'environnement économique en général nous emmène^{nt} à poser le problème de l'adaptabilité du "tarif bleu".

1°/ La structure de l'Industrie et le besoin d'assurance au niveau des risques industriels.

L'Afrique est caractérisée par la faiblesse de son industrie à l'intérieur d'une économie peu développée.

REPARTITION DU PIB EN AFRIQUE EN 1979 (1)

PAYS	P I B EN F CFA	SECTEUR		
		PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
COTE D'IVOIRE	2 740 Mm	26 %	23 %	51 %
CAMEROUN	1 600 Mm	32 %	16 %	52 %
C I C A	8 400 Mm	32 %	26 %	42 %
NIGERIA	22 550 Mm	22 %	45 %	33 %

La part de l'industrie dans le PIB des pays est relativement faible, on peut retenir que dans la CICA, l'industrie ne représente que 26 % du Produit Intérieur Brut (P I B).

Cette proportion tend à s'accroître. Le développement de l'Industrie se fait d'une manière générale en Afrique par les Petites et Moyennes Industries (PMI) et par de grands complexes industriels.

a) Les Petites et Moyennes Industries

Par PMI on entend toute fabrication qui s'effectue dans des établissements relativement petits, c'est-à-dire des établissements utilisant 10 à 100 personnes pour les petites, et jusqu'à 200 à 300 personnes pour les moyennes. Leur actif vaut entre 20 à 30 millions de francs.

Il s'agit en général de fabriques ne disposant pas d'équipements sophistiqués.

(1) Source : Cours d'Economie et des Assurances de Mr. M. R. BATHILY à l'IIA YAOUNDE (1983)

Le personnel est d'un niveau d'instruction assez bas.

La direction, elle-même, est assurée par des hommes d'affaires très peu informés des méthodes de gestion ou des techniques d'assurances.

Les P M I présentent sur le plan matériel et humain des risques graves qui se traduisent au niveau des taux assez élevés.

Les organismes de financement des P M I qui, en général leur assure aussi une assistance au niveau de la gestion, devraient en accord avec les organismes d'assurance mettre sur pied un plan d'assurance des P M I.

On peut citer : la Société Nationale d'Etude et de Promotion Industrielle (SONEPI) organisme de financement et d'encadrement des P M I au Sénégal, le Centre National d'Assistance aux petites et moyennes Entreprises (CAPME) au Cameroun qui réalise des études de projet et des études de rentabilité et offre son assistance aux P M E. (Petites et Moyennes Entreprises)

Au niveau du tarif l'existence d'un plan d'assurance se traduirait par des taux plus faibles par application de nouvelles bonifications ou de rabais.

Il faudrait aussi s'intéresser aux entreprises de taille plus modeste.

b) Les Entreprises Artisanales

Utilisant 5 à 20 personnes, ces entreprises se présentent sous la forme de menuiserie, fabrique de meuble, d'imprimerie avec une ou deux machines et du matériel très réduit.

Leurs très faibles moyens financiers ne leur permet souvent pas de s'assurer alors qu'elles sont souvent très exposées au feu à cause du faible niveau de protection.

Nous noterons enfin le cas fréquent des entreprises situées à l'intérieur de zones industrielles et qui bénéficient d'une protection à l'échelle globale mais qui souvent négligent leur propre prévention, le tarif devrait en tenir compte.

c) Les Grands Complexes

Englobant souvent des valeurs énormes qui dépassent parfois l'ensemble

des primes d'assurance, leur tarification pose des problèmes.

Le tarif reste quelquefois muet sur ce point ou renvoie à une demande de tarification spéciale.

Cette tarification est soumise soit au comité des assureurs à l'échelle nationale ou au réassureurs qui disposent de plus d'expérience fournissent le taux à appliquer à la compagnie.

Ce procédé cause souvent des retards énormes.

2°/ Les modifications géographiques

Nous avons vu que le tarif tenait compte de la zone climatique où se situe le risque. A ce niveau il faut aussi tenir compte des modifications qui sont intervenues au cours du temps. Nombre de pays ont subi une longue période de sécheresse qui ont modifié les conditions écologiques transformant des régions classées "zones moyennes" dans le tarif en zone pratiquement sèche, c'est le cas du Nord du Sénégal.

3°/ L'environnement économique et le problème de l'indexation des valeurs d'assurance

La valeur d'assurance est fixée par l'assuré. Or nous vivons dans un environnement économique marqué par le phénomène de l'inflation, ce qui expose souvent l'assuré à une indemnisation incomplète.

Nous noterons ici que le tarif ne prévoit pas un indice pour adapter les valeurs d'assurance aux modifications des différents prix pouvant influencer sur le coût des sinistres.

Au Bénin on fixe d'un commun accord entre assureur et assuré un taux de relèvement de 10 à 15 % par an.

Au Cameroun, le Cabinet d'Expertise "ROUX SA" fournit à certaines compagnies une valeur d'indexation correspondant à l'évolution du coût de la construction et qu'il faudra appliquer à la valeur d'assurance.

En France on utilise l'indice R I.

a) Présentation de l'Incendie R I

L'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance par une décision du

13 Mai 1975 a établi un indice composite des prix dans lequel s'insèrent les facteurs suivants :

- 45 % pour le matériel assuré, indice du coût de la main-d'oeuvre dans les industries mécaniques et électriques (indice B) et l'indice des prix de gros des produits métallurgiques (indice C)

- 30 % pour les marchandises assurées, l'indice des prix de gros des produits industriels (indice D) également publié par l'INSEE.

L'incendie R I a pour formule $45 + 2,26 A + 1,71 B + 0,8 C + 1,42 D$

Il a pour valeur de base 1 000 au 1er Avril 1975.

45 = constante que représente le gain de productivité que le salaire horaire moyen ne reflète pas.

L'indexation se fait par la valeur d'assurance x $\frac{\text{Indice de l'année}}{\text{Indice d'origine}}$

b) Que faire au niveau africain

Il n'existe pas, à proprement parler, de véritable organisme d'études statistiques à ce niveau dans nos pays, capable de calculer régulièrement les indices de la construction ou des coûts de la main-d'oeuvre.

Au moins pourrait-on se référer au niveau général des prix ou au taux d'inflation, qui entre pour près de 60 % dans le coût des sinistres, pour indexer les contrats d'assurance.

Une solution, peut aussi être trouvée au niveau de la CICA : Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance qui pourrait ériger en son sein un organisme d'études ou une "Commission Incendie" en vue de s'occuper non seulement du problème de l'indexation mais de la confection de données statistiques globales et de la tarification des risques industriels.

CONCLUSION

En traitant "L'ASSURANCE DES RISQUES INDUSTRIELS - APPRECIATION - TARIFICATION", notre souci majeur a été d'effectuer un travail de synthèse au niveau de la méthode d'appréciation et de vérification des risques industriels et de poser le problème de la tarification des risques industriels et de l'adaptabilité du tarif Afrique.

Dans la première approche de synthèse nous soulignerons qu'une méthode d'appréciation et de vérification de risques n'est jamais totalement exhaustive. Le contact direct avec l'entreprise et surtout avec ses dirigeants demeure indispensable et important pour une amélioration de la tenue du risque.

Dans notre deuxième approche le problème de la tarification ira toujours croissant dans son importance avec le développement industriel de nos pays. Il importe, comme dans les autres secteurs de l'assurance, que nos pays s'organisent à l'échelle du continent afin de réduire notre dépendance sur ce plan vis-à-vis de l'extérieur en tenant aussi compte de l'expérience utile déjà accumulée de partout.

+) NNEXES

1 - QUESTIONNAIRE - PROPOSITION

2 - RAPPORT DE VERIFICATION "V 10"

SOCIETE

QUESTIONNAIRE - PROPOSITIONS D'ASSURANCE INCENDIE

NUMERO :

BUREAU DE SOUSCRIPTION :

NOM DE L'AGENT :

SOUSCRIPTEUR :

ADRESSE :

AGISSANT POUR :

QUESTIONS

REPONSES

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

- Locaux
- Contenu

2 - SITUATION DU RISQUE A ASSURER

REGION
VILLE
RUE

3 - ACTIVITE PRINCIPALE

- ACTIVITES SECONDAIRES

Exercées dans les locaux à assurer

-
-
-

4 - NATURE DE LA CONSTRUCTION
DES MURS EXTERIEURS

- Dur
- Léger
- Sémi-léger
- Autre

*Nature de la couverture (toiture)

Charpente exclue

DUR

LEGER

SEMI-LEGER

*Préciser le pourcentage de chaque matériaux

5 EXISTE-T-IL DES ELEMENTS AGGRAVANTS
A L'INTERIEUR DU RISQUE

- Produit dangereux

	OUI	NON
- Produit dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Activités dangereuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Etages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Chauffage - foyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Accumulation de valeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Stock + agencement hauteur ?		

- Activités dangereuse

- Etages

- Chauffage - foyer

- Accumulation de valeurs

- Stock + agencement hauteur ?

6 AGGRAVATION EXTERIEURES

AVEC :

a)- Communauté (risque sous le même toit)

b)- Contiguïté

c)- Proximité

7 MOYENS DE SECOURS ET DE PREVENTION

Existe-t-il ?

a) Des extincteurs à main ou montés sur roues ou des seaux pompes ?

b) Des robinets d'incendie armés (RIA)

c) Un service de sécurité organisé avec motopompe ou auto-pompes ?

*Préciser le nombre et la marque des appareils.

8 - ANTECEDENTS DU RISQUE

- Un sinistre s'est-il déjà produit dans les locaux assurés
- A quelle époque
- Nature, circonstances
- Montant des dommages
- Assureur précédent
- Motifs du changement d'assureur s'il y a lieu

9 - QUALITE DE L'ASSURE par
RAPPORT au RISQUE

PROPRIETAIRE

LOCATAIRE UNIQUE

COLOCATAIRE

AUTRE

10 - VALEUR ASSUREE

- a) Valeur totale des Risques à assurer
- b) Montant des loyers mensuels

9 GARANTIES SOUHAITEES...

BATIMENT

RISQUES LOCATIFS

MATERIELS

MOBILIER

MARCHANDISES

RECOURS DES VOISINS ET TIERS

AUTRES

10 OBSERVATIONS

DESCRIPTION GRAPHIQUE DU RISQUE

Le souscripteur certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes.

Fait à le

Le Souscripteur,

SOCIÉTÉ :

RAPPORT DE VÉRIFICATION INDUSTRIELLE

NOM DU PROPOSANT :

Situation de risque :
(res. commune, départ.)

N° de Tarif :
(Except ou par estimation)

QUALITÉ DU RISQUE (2)
(dans sa catégorie)

NATURE EXACTE DE L'INDUSTRIE EXERCÉE - Procédés de fabrication :

RAPPORT N°

Date :

Inspecteur :

AGENCE :

N° POL :

IMPORTANCE DU RISQUE

Bâtiments :

Matériel :

Marchand. (1) :

TOTAL :

Taux moyen :

Avis de Tarif N°

Part opératrice

OPÉRATION PRÉSENTANT LE PLUS GRAND RISQUE dans l'établissement :

Précautions prises :

ANTÉCÉDENTS DU RISQUE - Nombre, cause et importance des sinistres depuis 10 ans :

SINISTRE ÉVENTUEL

Le risque est-il direct : **NON-OUI (3)**

Les bâtiments sont-ils compartimentés : **NON-OUI**

Sont-ils encombres : **NON-OUI**

Les échaf. cours et passages sont-ils bien dégagés : **NON-OUI**

Point de départ probable d'un sinistre :

SINISTRE MAXIMAL POSSIBLE (dans les plus mauvaises conditions) : N° des bâtiments au plan :

Valeur de ce groupe

soit

% du total de l'ensem.

SINISTRE MAXIMAL PROBABLE :

soit

% du total de l'ensem.

ACCUMULATIONS DE VALEURS
(valeur inférieure à 10 millions)

Groupe de bâtiments	Valeur du Groupe	Cloisonnement		Encombrement		Distance des autres bâtiments
		Correct.	Insuff.	Accept.	Excessif	

BÂTIMENTS - (renseignements généraux sur les bâtiments existants)

Andouillers :

Entretien : **BON - MOYEN - MAUVAIS**

Sont-ils édifiés sur terrain d'autrui **NON-O**

Sont-ils dans leur ensemble en matériaux durs : **NON-OUI**

A dégagés : **NON-OUI** Voûtés **NON-OUI**

Les escaliers sont-ils incambustibles : **NON-OUI**

Les escaliers et appentis sont-ils encagés **NON-O**

OBSERVATIONS :

(1) Y compris les défectives.

(2) Bon, moyen, médiocre, mauvais.

CHAUFFAGE

Eau chaude ou vapeur
 Air chaud amélioré
 Air chaud pulsé
 Electrique

LOCAUX	FABRICATIONS	SÉCHOIRS

Panneaux radiants à gaz
 Infra-rouges électriques
 Fluide thermique
 Poêles ou foyers aus

LOCAUX	FABRICATIONS	SÉCHOIRS

Classes insérables : 22, 23, 23 bis Situation du générateur :

OBSERVATIONS

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Sont-elles vérifiées par un organisme agréé : NON - OUI Lequel :

D'après les déclarations de l'assuré, sont-elles du type : ORDINAIRE - de SÉCURITÉ ORDINAIRE - de SÉCURITÉ POUR LOCAUX DANGEREUX

Classes insérables : 110, 111, 112, 113, 113 modifiée, 117 Aspect général des installations : BON - MOYEN - MAUVAIS

Nombre de transformateurs Emplacement :

Puissance en kVA : Sont-ils à pyralènes : NON - OUI

OBSERVATIONS

AGGRAVATIONS DE RISQUE

LIQUIDES INFLAMMABLES : Y en a-t-il dans les ateliers : NON - OUI, dans les bâtiments n°

Nature :

Quantité :

Stockage :

Usage :

GAZ INFLAMMABLE : NON - OUI, dans les bâtiments n°

Quantité :

Stockage :

PEINTURES ET VERNIS INFLAMMABLES : NON-OUI, atelier d'application : EXTÉRIEUR - INTÉRIEUR au risque principal

Nature des peintures ou vernis : NITROCELLULOSIQUES - CELLULOSIQUES - RÉSINES SYNTHÉTIQUES

Mode d'application : PISTOLET à AIR - PISTOLET SANS AIR - PISTOLET ELECTROSTATIQUE - TREMPAGE - PINCEAU

Cabines : ORDINAIRES - à RIDEAU D'EAU

Classes insérables : 51, 51 bis, 52, 53

AUTRES MATIÈRES DANGEREUSES : NON - OUI, dans les bâtiments n°

Nature :

Précautions spéciales prises pour l'emploi de ces matières:

TRAVAIL ACCESSOIRE DU BOIS : NON - OUI, dans les bâtiments n°

Valeur matériel et bois :

% par rapport à la valeur du contenu des bâtiments communication

ELECTRICITÉ STATIQUE : Y a-t-il risque de formation : NON - OUI, dans les bâtiments n°

Précautions prises :

AGGRAVATIONS NON PRÉVUES AU TARIF

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Représentent-ils un volume important de bois : NON-OUI

de plastiques : NON-OUI

d'autres matériaux classés légers : NON-OUI

Y a-t-il des sous-placards ou sous-tolures en matériaux classés légers : NON-OUI

OBSERVATIONS

MATÉRIEL

Est-il moderne : NON-OUI

Bien entretenu : NON-OUI

Y a-t-il des machines très coûteuses - NON-OUI - Lesquelles : (leur emplacement)

Machines d'un fonctionnement difficile :

OBSERVATIONS

MAGASINS

Sont-ils : SÉPARÉS - COMMUNIQUANT - DANS LES ATELIERS MÊMES

Sont-ils encombrés : NON-OUI

Moyens de manutention : CHARIOTS à MOYEUR, ÉLECTRIQUES - Autres :

Éléments de stockage : RAYONNAGES BOIS, MÉTAL - PALETTES - FUTS BOIS, MÉTAL

Mats de stockage : PLIÉ - DÉPLI

Emballages - BOIS, CARTON, PAPIER, PLASTIQUES

Situation des emballages : DANS ATELIERS, DANS MAGASINS SÉPARÉS, DANS MAGASINS MÊMES

OBSERVATIONS

PRÉVENTION ET MOYENS DE SECOURS

Effectif total de l'établissement :

Horaires de travail :

Effectif minimal présent dans l'établissement :

Rondes contrôlées : NON-OUI

Fréquence :

Distance :

MOYENS DE SECOURS EXTÉRIEURS : Centre principal de rattachement :

Le centre a-t-il un plan d'attaque du feu : NON-OUI

Distance :

Autres centres voisins :

Égouts d'eau :

① :

Pression :

Bouches d'eau extérieures aux bâtiments : nombre :

② :

Colonnes sèches : NON-OUI : nombre :

Possibilités d'accès aux différentes parties du risque :

Secours possibles venant des établissements voisins : NON-OUI Lesquels :

SERVICE DE SÉCURITÉ : NON-OUI

La clause 94 est-elle inscrite : NON-OUI

Nombre d'équipes :

Effectif total du personnel d'incendie

Moyens :

Fréquence de l'entraînement :

Nombre de personnes entraînées présentes à la fois :

Liaison téléph. directe avec pompiers : NO

Dispositif d'alerte : de jour :

-- de nuit :

EXTINCTEURS MOBILES : NON-OUI - La classe 90 est-elle inscrite : NON-OUI - Organisme vérificateur :

SEALX-POMPES : NON-OUI - La classe 92 est-elle inscrite : NON-OUI

ROBINETS D'INCENDIE ARMÉS : NON-OUI - Nombre :

Ø :

La classe 91 est-elle inscrite : NON-OUI

Pression :

DÉTECTION AUTOMATIQUE : NON-OUI

Marque :

Type :

Organisme vérificateur :

Date dernière vérification :

Y a-t-il un certificat d'installation : NON-OUI - Visé par l'A. P. : NON-OUI

EXTINCTEURS AUTOMATIQUES A EAU : NON-OUI

Marque :

Date de l'installation :

Y a-t-il un certificat d'installation : NON-OUI - Visé par l'A. P. : NON-OUI

Nombre de sources d'eau : 1-2 - Lesquelles :

Conformes aux Règles de : 1925, 1936, 1957

Date de la dernière vérification

EXTINCTEURS AUTOMATIQUES A CO² : NON-OUI

Marque :

Date de l'installation :

Y a-t-il un certificat d'installation : NON-OUI - Visé par l'A. P. : NON-OUI

AUTRES MESURES DE PRÉVENTION :

OBSERVATIONS

TIPE DU RISQUE

Balayage quotidien : NON-OUI

Interdiction de fumer : NON-OUI

Propreté de l'ensemble : BONNE - MOYENNE - INSUFFISANTE

Déchets: Nature :

Évacuation des déchets : moyens :

fréquence :

Stockage des déchets :

Enlèvement définitif : fréquence :

OBSERVATIONS

AUTRES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU RISQUE (Moraux, économiques, sociaux)

Attitude positive ou négative de la Direction vis-à-vis de la Prévention.

VOISINAGE AGGRAVANT (Nature, configurations)

CONCLUSIONS

Signature :

	BÂTIMENT		du Plan		BÂTIMENT		du Plan		BÂTIMENT		du Plan	
AFFECTATION INDUSTRIELLE												
CONSTRUCTION des différents matériaux	Risq.		Risq.		Risq.		Risq.		Risq.		Risq.	
COUVERTURE des différents mat. Net des charpentes	Clas.		Clas.		Clas.		Clas.		Clas.		Clas.	
CATÉGORIE de CONST INCOMB. (1)												
ÉTAGES Nombres Usage Nature des Planchers Surface par rapport au R.-de-C.												
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS Cloisons, Rayonnages, Escaliers, Ascenseurs, Sous-planchers, etc.												
CHAUFFAGE des locaux des appareils des réseaux												
INSTALLATION ÉLECTRIQUE												
MOYENS de SECOURS												
AGGRAVATIONS DIVERSES T. M. S. Ventouse Liq. volatils Élect. statique												
CONTIGUITÉS												
TARIFICATION APPLICABLE et OBSERVATIONS												

(1) la voir à l'annexe

BÂTIMENT		du Plan	BOULEVARD	du Plan	BÂTIMENT	du Plan
AFFECTATION INDUSTRIELLE						
CONSTRUCTION des différents matériaux	Risq.		Risq.		Risq.	
COUVERTURE des différents mat. Nat. des charpentes	Clas.		Clas.		Clas.	
CATÉGORIE de CONST. INCOMB. (1)						
ETAGES Nombre Usage Nature des Planchers Surface par rapport au R.-de-C.						
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS Cloisons, Rayonnages, Escaliers, Ascenseurs, Sous-plafonds, etc.						
CHAUFFAGE des locaux des appareils des séchoirs						
INSTALLATION ELECTRIQUE						
MOYENS de SECOURS						
AGGRAVATIONS DIVERSES T. M. B. Verminage Liq. inflamm. Elect. statique						
CONTIGUITÉS						
TARIFICATION APPLICABLE et OBSERVATIONS						

(1) le cas échéant

MESURES DE PRÉVENTION A PRÉCONISER

A - AFFECTANT LA MATÉRIALITÉ DU RISQUE

Construction en général

Divisions intérieures :

Murs coupe-feu, portes
blindées, etc.

Divisions extérieures :

Accès, abords, cours, etc.

Distribution électrique

Chauffage des locaux

Méthodes de fabrication

Matériel

Chauffage industriel

Répartition des ateliers

au nom de :

MESURES DE PRÉVENTION A PRÉCONISER

A - AFFECTANT LA MATÉRIALITÉ DU RISQUE

Construction en général

Divisions intérieures :

Murs coupe-feu, portes
blindées, etc.

Divisions extérieures :

Accès, abords, cours, etc.

Distribution électrique

Chauffage des locaux

Méthodes de fabrication

Matériel

Chauffage industriel

Répartition des ateliers